

Immobile, les yeux dilatés, le Sauvage observait les toudres mouvements du reptile qui s'avavançait tout doucement et avec précaution, comme s'il eût eu la conscience de la force et de l'adresse de son redoutable adversaire.

Quand il fut à quelques pas du Sauvage, il s'arrêta et, la gueule béante, il s'élança vers son visage.

Mais avant qu'il l'eût touché, l'Indien de sa main restée libre, lui donna un violent soufflet et l'envoya retomber à plusieurs pas de lui.

Aussitôt après, il tenta un nouvel effort pour se dégager; mais ce fut en vain.

Le reptile furieux s'avança une seconde fois et recommença l'attaque; mais cette fois avec plus de précaution encore.

Après s'être approché plus près qu'auparavant de son ennemi, il s'élança avec une nouvelle fureur; mais sans plus de succès, car la main du Sauvage l'envoya rebondir encore plus loin qu'auparavant.

Le Potowatomis fit alors un effort suprême pour se délivrer mais ce fut encore inutilement; il resta cloué dans l'ouverture du soupirail.

Prompt comme l'éclair, le reptile, l'écume aux lèvres, le regard en feu, la gueule gonflée par la rage, et sortant une langue bifurquée et sanglante, revint de nouveau en rampant vers sa proie.

Les écailles de sa peau, que la rage faisait étinceler des plus vives couleurs, miroitaient sous les rayons argentés de la lune, et le léger bruit des anneaux de sa queue, semblable au bruit du parchemin froissé, troublait seul le silence de la nature.

Cette lutte silencieuse, au milieu du silence de la nuit entre un serpent et un Sauvage encore plus subtil qu'un serpent, avait quelque chose de si fantastique qu'on eût dit deux mauvais génies se disputant dans l'ombre quelque malheureuse victime.

Le serpent s'avança si près de l'Indien que celui-ci aurait pu presque le saisir de la main.

Il se redressa une dernière fois et en renvoyant sa tête en arrière, il prit son élan.

Le Sauvage le guettait toujours de la main, suivant des yeux les moindres oscillations de son corps.

Il était facile de voir que la lutte suprême allait commencer et se terminerai bientôt par la mort de l'un des deux adversaires.

au mur et aperçut, étendu derrière, un énorme serpent endormi.

Un autre jour pendant qu'elle faisait l'école buissonnière avec ses compagnes, un serpent s'élança sur elle et la mordit à la ceinture. Heureusement que ses dents s'embarassèrent dans ses vêtements. Pendant qu'elle s'enfuyait épouvanée, ses compagnes lui crièrent de détacher son jupon. Et c'est ce qui lui sauva la vie.

A l'instant où le serpent se précipitait comme un dard sur son ennemi, le Sauvage leva encore la main; mais cette fois l'élan du serpent avait été si rapide et instantané, qu'il ne put l'attraper, et le reptile le mordit à la joue.

Un cri rauque mourut dans la gorge du Sauvage qui saisit de la main le serpent avant qu'il eût pu s'échapper, et, l'approchant de sa bouche, dans sa rage, il le déchira avec ses dents et le mit en lambeaux.

Vaines représailles; car le coup était porté.

Quelques minutes après, d'horribles convulsions et des cris affreux annoncèrent que le venin mortel avait produit son effet.

La victime se tordait avec désespoir au milieu d'atroces douleurs.

On crut d'abord qu'il était à la fin parvenu à s'évader; mais plus tard on trouva le cadavre, énormément enflé, encore pris dans l'ouverture du soupirail.

Ses yeux injectés de sang étaient sortis de leurs orbites; sa figure était noire comme du charbon, et sa bouche entr'ouverte laissait voir deux rangées de dents blanches, d'où pendaient encore quelques lambeaux du reptile et des flocons d'écume mêlée de sang.

La Providence elle-même avait pris le soin de venger l'assassinat du jeune officier.

ÉPILOGUE.

Et, dès que je suis seul, je m'assieds et je pleure.

LOUIS VEUILLOT.

Voici quelques détails sur la famille qui a été témoin de la tragique histoire que nous venons de raconter et qui seront une nouvelle preuve de la véracité de notre récit.

M. Du Perron Baby vécut encore plusieurs années après ces événements.

J'extraits ce qui suit de l'inventaire de ses biens :

« M. Jacques Du Perron Baby décéda au « Détroit vers le 2 août 1789.

« En l'an 1796, Madame Susanne Du Perron « Baby descendit avec plusieurs de ses enfants « pour résider à Québec, laissant M. Jacques « Du Perron Baby, son fils aîné, gérer le commerce, et les terres, moulins et autres affaires « au Détroit. »

Ce dernier commanda longtemps les milices canadiennes du Haut-Canada et fut élu plus tard orateur de la Chambre d'Assemblée.